

PRÉFET DE L'OISE

Beauvais, le 10 MAI 2019

Direction départementale  
des Territoires  
Service de l'Eau,  
de l'environnement et de la Forêt  
Affaire suivie par M. Idriss ABDELLATIF  
Téléphone : 03 44 06 50 46  
Télécopie : 03 44 06 50 24  
Courriel : idriss.abdellatif@oise.gouv.fr

Monsieur,

Par courrier du 28 novembre 2018, vous avez transmis un porter à connaissance concernant les modifications des éoliennes n°3, n° 4, n° 10, n° 11 et n° 12 du parc éolien du CHAMPS FEUILLANT autorisées pour la société S.E.P.E SACHIN sur les communes Welles-Perennes, Royaucourt et Ferrières.

Ces modifications portent sur :

- la modification de certains chemins.

Après examen de votre dossier par l'inspection des installations classées, il ressort que la modification envisagée n'apparaît pas substantielle au regard de l'article R. 181-48 du code de l'environnement. Je vous donne acte de ces modifications qui ne nécessitent pas de prescriptions complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet  
et par délégation  
le Secrétaire Général



Dominique LEPIDI

**S.E.P.E SACHIN**  
**330, rue du Port Salut**  
**60126 LONGUEIL SAINTE MARIE**